



**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE U.T.L.**
à Terrebonne - secteur Lachenaie

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Mémoire présenté par la Ville de Repentigny

TABLE DES MATIÈRES

1.0	UN MILIEU DE VIE	3
2.0	LA TERMINOLOGIE OU LE JEU DES MOTS	
2.1	Enfouissement ou empilement	6
2.2	Un dépotoir	7
2.3	Un centre de tri?	7
3.0	LE PROJET DE MÉGA DÉPOTOIR	
3.1	La provenance et la gestion des déchets	8
3.2	Les justifications de BFI	10
3.3	La montagne de déchets	11
3.4	Les comparables	13
3.5	La Communauté métropolitaine de Montréal	15
4.0	LES IMPACTS POUR NOTRE COLLECTIVITÉ	
4.1	La santé mise en péril	17
4.2	La problématique de transport	19
4.3	Les odeurs	21
4.4	Les goélands	22
4.5	Une zone tampon	23
4.6	L'avenir du secteur de la Presqu'île	24
5.0	LES ENJEUX	
5.1	Les compensations	26
5.2	La conclusion	26
5.3	Nos recommandations	28

1.0 UN MILIEU DE VIE

Faisant suite à la vaste réorganisation municipale réalisée par le gouvernement du Québec en 2001 et 2002, la ville de Repentigny avec une population de 74 153 personnes est la cinquième ville en importance sur le territoire de la CMM et la douzième au Québec.

Le 1^{er} juin 2002, les villes de Le Gardeur et de Repentigny se sont regroupées volontairement en la nouvelle ville de Repentigny et c'est pourquoi nous agissons en lieu et place de la ville de Le Gardeur, laquelle était à l'origine directement concernée par les activités du site d'enfouissement sanitaire de la compagnie BFI sur le territoire de la ville voisine de Lachenaie, mais localisée en bordure immédiate des limites territoriales nord-ouest de Le Gardeur.

La ville de Repentigny est localisée à l'extrémité est de la ville de Montréal (voir figure 1), au croisement des autoroutes 40 et 640. Elle est desservie par les axes ferroviaires du Canadien National et du Canadien Pacifique. Ce positionnement stratégique fait en sorte qu'elle a connu un développement social et économique soutenu. Il en est de même pour le secteur sud de la ville de Terrebonne, où l'on retrouve d'ailleurs le nouveau centre hospitalier régional Pierre-Le Gardeur, actuellement en construction, ainsi qu'un nouveau quartier résidentiel en forte et pleine croissance.

À preuve, au cours de la dernière décennie, en dépit du ralentissement économique généralement vécu à l'échelle nord-américaine, le nouveau Repentigny s'est enrichi de plus de 4500 nouvelles constructions d'unités résidentielles. Avec la relance soutenue du développement économique des dernières années, ce rythme de croissance a doublé de vitesse et si la tendance se maintient, il est fort réaliste de croire que ces indicateurs puissent tripler.

L'ouest de Repentigny et plus précisément le secteur Le Gardeur, sont en plein essor tel qu'indiqué précédemment. Le secteur résidentiel de Le Gardeur et les activités récréotouristiques du secteur de la Presqu'île existent depuis de nombreuses années. À l'origine essentiellement agricole, ce secteur a fait l'objet des premiers développements résidentiels significatifs au début des années 1970.

Le secteur de la Presqu'île comporte un boisé d'une superficie de 1,9 km², aménagé à des fins récréotouristiques par un réseau de sentiers permettant d'y pratiquer, selon les saisons, le ski de fond, la randonnée pédestre, le vélo de montagne et l'interprétation de la nature.

Emplacement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie - Projet d'agrandissement

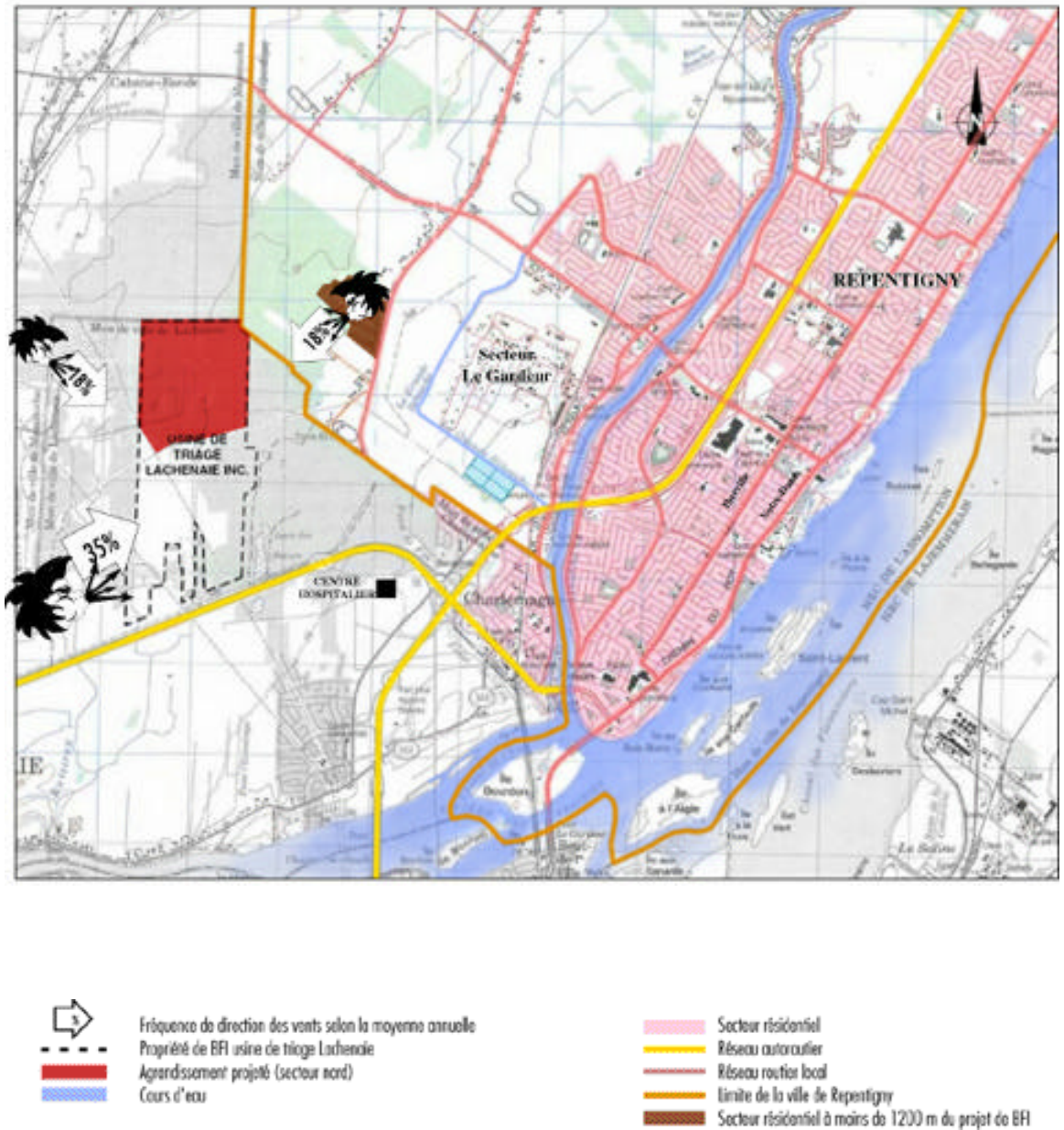


Figure 1

Ce boisé est connexe à une zone résidentielle en développement où l'on retrouve près de 130 habitations unifamiliales. On y remarque également un parc municipal ainsi que de vastes superficies agricoles en culture. D'ailleurs l'engouement pour les activités de plein air auprès des amateurs de nature provenant de toute la région Lanaudière et de l'est de Montréal ainsi que l'achalandage que connaissent les Sentiers de la Presqu'île tout au long de l'année sont tellement élevés que cet équipement est maintenant reconnu et inscrit au plan de la Route Verte qui sera finalisé au cours des prochains mois.

Il est indéniable que le caractère particulier du secteur, à savoir la partie boisée et la qualité de son environnement favorisent hautement le développement résidentiel et touristique. Un groupe de promoteurs a récemment soumis à la Ville de Repentigny un projet de nouvel aménagement des Sentiers de la Presqu'île en y combinant à la fois un terrain de golf, un complexe hôtelier, un développement résidentiel et un équipement récréotouristique majeur.

Force est donc d'admettre que Repentigny et la MRC de L'Assomption, voisines immédiates du projet d'agrandissement du méga dépotoir de Terrebonne, ne sont pas des lieux stagnants ou potentiellement en décroissance, bien au contraire. La MRC de L'Assomption regroupant plus de 106 765 hommes, femmes et enfants, est reconnue pour être l'un des berceaux de Lanaudière et avec la croissance que la MRC connaît ces années-ci, le nombre pourra aisément doubler pendant les prochaines 25 années.

Le lieu d'enfouissement sanitaire de BFI est localisé à l'extrémité est du territoire de la ville de Terrebonne, dans un secteur où la configuration des axes routiers, l'aménagement du territoire et 60 % des vents dominants font en sorte de minimiser les conséquences négatives pour la population locale.

Contrairement à la conception antique de l'univers, Terrebonne n'est pas localisée à la limite d'un univers plat, avec le vide absolu au delà de ses frontières municipales, la même configuration des axes routiers, d'aménagement du territoire et des vents dominants, font en sorte que ce sont les populations des villes de Charlemagne et de Repentigny, voire même de toute la MRC de L'Assomption, qui subissent les préjudices conséquents à l'existence de ce site.

2.0 LA TERMINOLOGIE OU LE JEU DES MOTS

Afin d'éviter toute confusion à l'égard de nos commentaires, nous prendrons quelques lignes pour des considérations sémantiques.

2.1 ENFOUISSEMENT OU EMPILEMENT

Le 6 février 2003 le BAPE posait la question suivante à BFI :

Dans tout bon dictionnaire de la langue française, on définit le terme «enfouir» comme étant enterrer ou dissimuler. On cite comme exemple que l'écureuil enfouit des glands dans la terre. Les mêmes dictionnaires définissent le terme «empilement» comme étant un ensemble de choses empilées, un entassement. BFI peut-elle nous expliquer en fonction de quels critères, elle insiste pour utiliser l'appellation «d'enfouissement sanitaire» alors que dans la réalité, elle suggère d'entasser 40 millions de tonnes de déchets sous forme d'une butte en surface du sol d'un kilomètre carré atteignant une hauteur de 54 mètres en son centre?

En réponse, BFI indique que l'emploi de l'expression «enfouissement sanitaire» est fait dans un souci de cohérence avec les termes des réglementations actuelles et futures!!! En soutien à cette réponse, BFI annexe une opinion juridique de sept (7) pages, par laquelle leurs conseillers juridiques procèdent à une analyse détaillée de l'utilisation de ces termes dans les textes de lois et confirme qu'utiliser l'expression «d'enfouissement sanitaire» à l'égard d'un processus d'empilement ou d'entassement est juridiquement correct et présente l'avantage d'éviter toute confusion.

2.2 UN DÉPOTOIR

Toujours pour éviter la confusion, une consultation du Petit Larousse à la page 319 indique pour le terme «dépotoir», une définition pertinente, fort simple, claire et précise, qui tient en deux mots : DÉPÔT D'ORDURES.

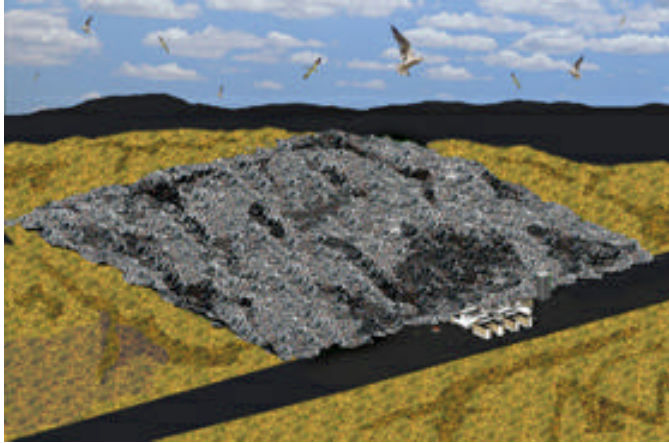


Figure 2

À la page 381 du même dictionnaire, pour le terme «enfouissement», la définition est toujours aussi simple: action d'enfouir. Enfin, pour le terme «enfouir», il est indiqué que «c'est mettre en terre, ou encore enterrer dans un lieu caché; dissimuler».

On pourrait continuer longtemps cet enchaînement de définitions mais nous comprenons tous aisément ce que veut dire enfouir et ce que veut dire déposer.

Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de BFI se résume essentiellement par le dépôt de 40 millions de tonnes de déchets sur une superficie de 1.58 km² et une élévation de 17 étages ou 54 mètres en son centre. Même en recouvrant le tout de terre, et en renaturalisant l'ensemble, ce n'est plus une action d'enfouissement mais bel et bien une action de dépôt, d'entassement, d'amoncellement, d'empilement, bref c'est un **MÉGA DÉPOTOIR** (voir figure 2).

2.3 UN CENTRE DE TRI?

Autre considération sémantique, le promoteur utilise l'appellation légale de «BFI usine de triage Lachenaie Itée». Avec l'autorisation du gouvernement, il n'y a plus d'activité de triage sur le site du dépotoir et ce, depuis de nombreuses années. L'utilisation de l'appellation «usine de triage» devient donc l'équivalent d'un paravent, dissimulant les véritables opérations de BFI.

En considérant individuellement chacun de ces problèmes de terminologie, on y prête peu d'importance. Mais en regroupant le tout, l'effet conjugué de ce jeu de sémantique se prête admirablement à une opération de camouflage dont le but véritable est de dissimuler aux yeux du public l'installation d'un méga dépotoir.

3.0 LE PROJET DE MÉGA DÉPOTOIR

3.1 LA PROVENANCE ET LA GESTION DES DÉCHETS

Le sommaire de l'état de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, tel que publié en janvier 2003, est révélateur quant à la provenance des déchets enfouis au site de BFI. D'abord, il est précisé que BFI reçoit 39% des déchets traités sur le territoire de la CMM et que ces derniers proviennent en tout ou en partie des villes ou arrondissements de villes suivants :

- * Beaconsfield/Baie d'Urfé
- * Côte Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest
- * Dollards-des-Ormeaux/Roxboro
- * Île Bizard/Sainte-Geneviève/Sainte-Anne-de-Bellevue
- * Lachine
- * Pierrefond/Senneville
- * Pointe-Claire
- * Saint-Laurent
- * Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
- * Outremont
- * Plateau Mont-Royal
- * Sud-Ouest de Montréal
- * Verdun
- * Ville-Marie
- * Montréal-Nord
- * Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
- * Bois-des-Fillion
- * Lorraine
- * Terrebonne
- * Boucherville
- * Brossard
- * Saint-Hubert
- * Saint-Lambert/Lemoyne
- * Île Cadieux
- * Les Cèdres
- * Pointe-des-Cascades
- * Saint-Lazare
- * Terrasse Vaudreuil
- * Vaudreuil-Dorion
- * Mont Saint-Hilaire
- * Calixa-Lavallée

-
- * Contrecoeur
 - * Saint-Amable
 - * Sainte-Julie
 - * Varennes
 - * Verchère
 - * Richelieu

La CMM indique que BFI, une des cinq entreprises d'élimination de déchets desservant son territoire, accueille non seulement 39% desdits déchets, mais qu'elle dessert également une large partie des principales agglomérations urbaines du territoire de la CMM.

De plus la CMM signale qu'en 2001, 5,2 millions de tonnes de déchets ont été produits sur son territoire. Pour sa part, le ministère de l'Environnement du Québec précise qu'en date du 15 janvier 2003 la capacité d'enfouissement des déchets ne serait plus que de 7 275 256 tonnes dans les cinq (5) sites reconnus, soit:

- * 155 000 tonnes à Terrebonne/Lachenaie
- * 4 860 000 tonnes à Saint-Nicéphore
- * 707 436 tonnes à Lachute
- * 746 418 tonnes à Sainte-Sophie
- * 806 602 tonnes à Sainte-Geneviève-de-Berthier

Globalement, au rythme actuel de disposition des déchets provenant du territoire de la CMM, dans moins de 15 mois tous les espaces d'enfouissement approuvés auront été comblés.

Constat inquiétant! Parce qu'advenant que le méga dépotoir de BFI soit accepté tel que proposé, il faudra après le 15 juin 2004, à peine plus de sept (7) ans et quatre (4) mois pour accumuler la montagne de 40 millions de tonnes de déchets. Plutôt loin des vingt-cinq (25) ans proposés par BFI! Même dans l'éventualité où toutes les demandes d'agrandissement déposées à ce jour auprès du gouvernement seraient autorisées, à savoir :

- * EBI/Saint-Thomas 7 900 000 tonnes
- * Lachute 10 700 000 tonnes
- * Sainte-Sophie 8 300 000 tonnes

Il faudra compter moins de douze (12) ans pour combler tous les sites, incluant le nouveau méga dépotoir de Terrebonne.

3.2 LES JUSTIFICATIONS DE BFI

Le projet de méga dépotoir de Terrebonne s'appuie sur une démarche pour le moins singulière. Une seule option est présentée et aucune autre alternative n'a fait l'objet d'analyses sérieuses. Même la demande d'autorisation intérimaire d'urgence, au niveau de 14,5 millions de tonnes, représente plus de 36% (14.5 / 40) de la capacité totale du projet initial. Étrange!

À souligner entre autres, l'absence de consultation auprès des autorités locales et régionales concernées tout au long du processus d'études et d'analyses entrepris depuis 1995 et l'absence d'analyses des impacts du projet de méga dépotoir sur la population régionale, ainsi que de tout énoncé, recommandation ou suggestion de mesures préventives pour l'environnement résidentiel et récréotouristique touchés.

L'intégration du projet et toute la démarche de BFI s'apparente à une simple mais agressive stratégie commerciale. C'est d'autant plus évident lorsque l'on constate les contradictions entre les informations statistiques émanant de la CMM et celles de BFI.

Or, même en combinant les informations énoncées par BFI et la CMM, il est facile de constater que l'offre globale diminue constamment alors que la demande continuera à croître. Il est évident qu'en recherchant une autorisation de 40 millions de tonnes, BFI usine de triage Lachenaie Ltée vise, en fait, à s'accaparer à court terme, de la plus grande part possible du marché des cinq (5) régions administratives les plus peuplées du Québec, en sachant fort bien qu'il faudra moins de 15 ans pour combler le site.

De plus, après avoir renoncé au recyclage, non sans avoir au préalable conservé cette notion très populaire dans son appellation officielle mais trompeuse de «BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée», BFI invoque maintenant l'absence de volonté municipale comme motivation au non-fonctionnement de son centre de compostage. En fait, on constate facilement que BFI n'a fait aucun véritable effort pour développer ces marchés.

Étrangement, cette réorientation des activités du site de BFI, concrétisée avec l'accord du gouvernement du Québec, entre en conflit direct avec la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, et des objectifs gouvernementaux qui y sont énoncés.

Ces objectifs sont clairs et fixent à 60 % à atteindre pour la mise en valeur des matières résiduelles émanant du secteur municipal à l'échelle du grand Montréal métropolitain, ce qui représente pour 2001 près de 900 000 tonnes.

La mise en place de véritables moyens de triage permettrait également de revaloriser des portions importantes des 2 401 330 tonnes de déchets provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition. On peut raisonnablement estimer qu'il y a un potentiel équivalent de récupération dans les quelque 1 278 796 tonnes de déchets qui proviennent des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels.

Globalement et d'une façon conservatrice, le potentiel récupérable peut être estimé à plus de 2 millions de tonnes annuellement, dont 30,4% selon BFI ou 39% des déchets selon la CMM, sont acheminés à Terrebonne. C'est près de 800 000 tonnes que cette compagnie pourrait ainsi trier et récupérer. Toutefois, ce processus est beaucoup plus onéreux et beaucoup plus complexe à réaliser qu'une simple opération d'enfouissement, et assurément moins profitable pour BFI.

Le même principe s'applique également pour le centre de compostage. Mais là, il y a toutefois une exception. Considérant que BFI n'admet presque jamais sa responsabilité comme générateur de mauvaises odeurs, imputant généralement cette nuisance à l'usine de traitement des eaux usées de Montréal, ou encore aux opérations agricoles d'épandage de purin, il faut peut-être se réjouir du non-fonctionnement du site de compostage. Autrement, il est facile d'imaginer que la source des odeurs nauséabondes serait assurément imputée au compost, résultat d'opérations de valorisation environnementale et certainement pas aux déchets!!!

3.3 LA MONTAGNE DE DÉCHETS

Dans sa présentation, BFI a utilisé habilement le graphisme pour minimiser l'impact d'une montagne de déchets de plus de 1,58 km² par 17 étages de haut. Les perspectives présentées au public n'ont jamais révélé l'impact visuel réel et l'utilisation impressionnante de l'image d'un pylône de ligne électrique à haute tension, présenté à des distances variant de 100 mètres, 200 mètres, 1 kilomètre et 2 kilomètres, comme preuve du peu d'impact d'une montagne de déchets, était habile mais pas assez convaincante.

La vérité de ce méga dépotoir, lequel serait par ailleurs le 7^e en importance en Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis, Mexique confondus) est tout autre !!! Des précisions s'imposent.

La figure 3 de notre mémoire est parfaitement à l'échelle et présente les étapes de la formation de la montagne de déchets. Pour faciliter la compréhension de la totale démesure de ce projet, toujours parfaitement à l'échelle, le nouveau centre hospitalier en construction à l'intersection des autoroutes 40 et 640 y a été ajouté.

On y trouve également une tour à bureaux de 17 étages, et même un pylône de ligne électrique à haute tension. Le pylône, il est là dans toute sa taille et pourtant il est presque invisible, non pas à cause de la distance, mais bien en raison de l'ampleur et de la démesure de la montagne qui se trouve en retrait. La figure 4 présente pour sa part une vue rapprochée de la montagne de déchets.



Figure 3



Figure 4

3.4 LES COMPARABLES

Rechercher et trouver une installation comparable au projet de méga dépotoir de BFI à Terrebonne n'est pas facile. A l'échelle du concept proposé, il existe selon nos recherches un dépotoir sensiblement comparable, soit le «North County disposal facility landfill / recycling» localisé à Palm Beach, en Floride, et opéré par la Solid Waste Authority of Palm Beach County .



Figure 5

On y observe des opérations d'élimination de jour et de nuit, un empilement d'ordures en montagne ainsi que des systèmes de récupération de biogaz, le tout sous une forme comparable à ce qui est proposé par BFI. On y trouve également des oiseaux, des milliers d'oiseaux indésirables!

Les observations très limitées réalisées en fonction des distances qui nous séparent, révèlent néanmoins un grand nombre de problèmes vécus quotidiennement, lesquels sont en contradiction directe avec les présentations du projet de BFI.



Figure 6

En premier lieu, il y a l'impact visuel de la montagne de déchets. Les opérations de ce dépotoir «North County» démontrent l'impossibilité de naturaliser un tel site pendant l'essentiel des opérations d'entassement des déchets (voir figure 7). C'est donc dire que tout au long du processus de construction de la montagne de déchets, on est en présence d'un sol dénudé, sujet à l'érosion et favorisant la multiplication des nuisances de toutes sortes, particulièrement les insectes et les odeurs.



Figure 7

Il y a également la présence de puissants systèmes d'éclairage, au sommet de l'amoncellement. Il est évident que, dès le moment où une montagne de déchets excède la hauteur des arbres environnants, un véritable balai de lumières devient visible la nuit à des kilomètres à la ronde et ce, particulièrement pour les résidents des secteurs résidentiels à proximité!

Parallèlement, l'analyse des photos révèle également l'absence de tout système de récupération des biogaz dans les parties en construction de la montagne de déchets. La cause en est fort simple et évidente puisqu'il faut circuler sur cette montagne, afin d'y transporter les déchets, les déposer, les écraser et les recouvrir d'une mince couche de terre.

Donc, il est impensable d'installer un système de récupération des biogaz fiable tout le temps que durent les opérations d'empilement des ordures.

Ce constat alarmant fait redouter farouchement l'érection du méga dépotoir de BFI puisqu'une grande partie des superficies de déchets, tout au long de la construction de chacune des trois étapes du méga dépotoir proposé à Terrebonne /Lachenaie, pourra dégager d'importantes quantités de biogaz, au-dessus des arbres et directement dans les courants des vents dominants, sans qu'il n'y ait aucune forme de récupération, d'interception ou de destruction possible.

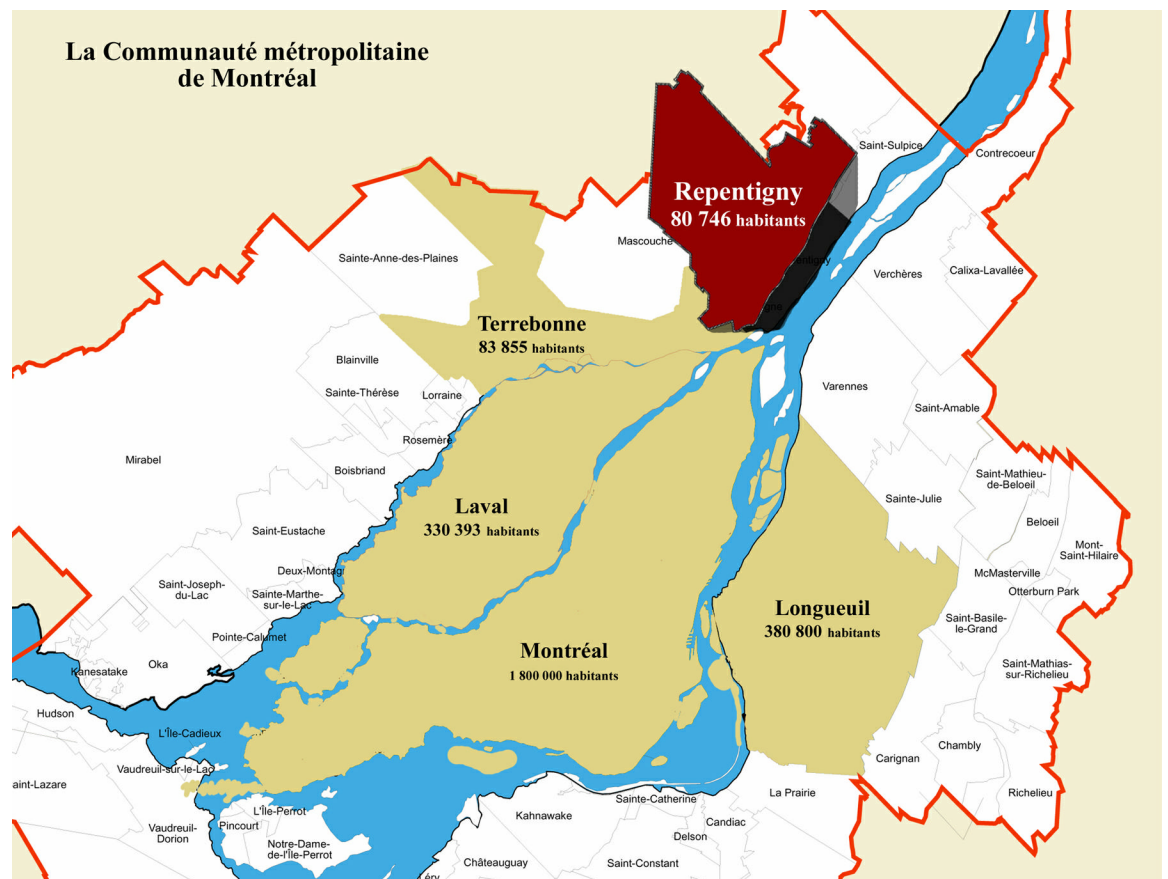
Il n'est donc plus question de 90% ou 80% ou même 60% de récupération et d'élimination. Tout au long du processus de construction, soit entre 7 et 25 ans selon les options retenues, aucun (0%) biogaz ne pourra être récupéré sur les surfaces en construction et tous ces biogaz nocifs pour la santé humaine seront présents à l'air libre et se disperseront dans l'environnement immédiat.

En outre le méthane étant un composé majeur des biogaz et un important générateur des effets de serre, cette réalité entre en contradiction directe avec les principes de contrôle et de restriction des polluants atmosphériques énoncés dans le protocole de Kyoto, entente internationale à laquelle souscrit le gouvernement du Québec.

La problématique des odeurs en est d'autant plus effarante. En multipliant par 3 ou par 5, voire même par 10, les quantités dégagées par rapport aux opérations actuelles, - se rappelant qu'il s'agit d'un empilement de déchets et non pas d'un enfouissement - on réalisera sans peine toute l'horreur qu'on se prépare à imposer aux citoyens et citoyennes de Terrebonne, de Charlemagne et de Repentigny, ignorants de ce véritable drame écologique en préparation.

L'expérience vécue est beaucoup plus révélatrice que les hypothèses avancées par BFI, puisque le vécu du «North County disposal facility landfill / recycling», confirme toutes nos inquiétudes. Une fois cette réalité assumée, il faut se rappeler que le méga dépotoir proposé à Terrebonne, secteur Lachenaie sera beaucoup plus imposant, de fait le septième en importance en Amérique.

3.5 LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL



Lorsque BFI a entrepris le développement de son projet de méga dépotoir à Terrebonne, officiellement en novembre 1995, elle ne pouvait savoir que la CMM deviendrait un nouvel intervenant majeur au dossier.

Parmi ses nombreux mandats et ses responsabilités territoriales élargies, la CMM se voyait confier par le gouvernement du Québec l'obligation d'élaborer et d'adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire métropolitain.

L'entente de communauté sur le développement durable intervenue entre la CMM et le gouvernement du Québec favorise une approche de consultation préalable et transparente, tout au long du processus d'élaboration du PGMR. Tous reconnaissent alors la nécessité d'avoir une véritable planification intelligente, globale et réaliste pour la gestion des matières résiduelles de la grande région métropolitaine.

La précipitation avec laquelle on semble vouloir traiter le projet de méga dépotoir de Terrebonne, est non seulement en contradiction directe avec les objectifs gouvernementaux de consultation et de transparence, mais pourrait ultimement permettre à BFI usine de triage Lachenaie Ltée d'échapper à toute nouvelle règle ou procédure relative à l'agrandissement de son site de traitement des déchets. On peut même présumer que BFI pourrait éventuellement bénéficier d'un avantage concurrentiel disproportionné et déraisonnable par rapport à tous les autres sites existants et à venir, lesquels auront à se soumettre aux nouvelles règles et procédures que pourraient mettre en place la Communauté Métropolitaine de Montréal.

Autoriser en tout ou en partie le méga dépotoir de Terrebonne, constituerait non seulement une entorse majeure aux bonnes règles de conduite démocratique et politique, mais également un non-respect flagrant des dispositions de la loi sur la qualité de l'environnement (LRQ. c. Q-2), laquelle loi énonce sans ambiguïté aux articles 53.1 et suivants que la gestion des matières résiduelles est de responsabilité municipale.

La Communauté Métropolitaine de Montréal est une entité municipale et la combinaison des effets de sa loi constituante et de la loi sur la qualité de l'environnement ne laissent aucune place pour une interprétation contraire au fait que la CMM est le seul forum d'échanges et de décisions pouvant valablement disposer de ce projet.

Agir autrement serait non seulement illégal, mais équivaldrait à nier l'accès et la participation des citoyennes et citoyens au processus démocratique qui a été mis en place pour eux et du même coup accéder à une urgence artificielle orchestrée par BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée. Le gouvernement du Québec se doit de faire preuve de cohérence, entre ses politiques et les messages qu'il adresse à la population du Québec et son exercice du pouvoir, et ce, quand vient le moment de disposer de demandes et de projets comparables au méga dépotoir de BFI à Terrebonne.

Ce faisant, il serait risqué de favoriser la création d'un monopole d'élimination des déchets au bénéfice de multinationales américaines dont les chiffres d'affaires s'expriment en milliards de dollars.

4.0 LES IMPACTS POUR NOTRE COLLECTIVITÉ

4.1 LA SANTÉ MISE EN PÉRIL

En matière de gestion des risques inhérents aux composés organiques volatils présents dans les biogaz et non détectables par les odeurs, les représentants du Service de la santé publique du gouvernement du Québec indiquaient le 28 janvier dernier, lors des audiences préliminaires du BAPE, qu'en fonction des études disponibles à l'échelle planétaire, les spécialistes ne s'entendent pas entre eux quant aux impacts toxicologiques des biogaz.

Il semble que selon nos connaissances actuelles, les conditions de santé relatives entre autre à l'implantation du nouveau centre hospitalier Pierre-Le Gardeur seraient beaucoup plus précaires par son implantation au croisement des autoroutes 40 et 640 que par le fait d'être au centre d'un des principaux axes de dispersion des biogaz provenant du dépotoir actuel de BFI et du méga dépotoir projeté.

De plus, il appert que ce soit le stress généré par les odeurs qui représente le véritable danger pour la santé publique et que c'est à ce stress qu'il faut s'attaquer. Impuissants à être plus rassurants et plus précis, les spécialistes recommandaient aux victimes intéressées de demeurer à l'intérieur de leur maison et de planter plus de fleurs! Doit-on être rassurés par ce constat d'impuissance?

En réponse au questionnement relatif aux études récentes qui semblent démontrer une augmentation significative de la récurrence de certaines maladies graves dans l'environnement immédiat de sites d'enfouissement existants ou fermés, tel que l'ancienne carrière Miron à Montréal, on déclare que ces études ont été réalisées sur des périodes de temps trop courtes et des échantillonnages de population trop petits pour être considérés comme véritablement représentatives. Encore une fois doit-on être rassurés par ce constat d'impuissance?

En matière de biogaz, c'est avec consternation que nous avons entendu les experts affirmer que les études reconnues à l'échelle mondiale, confirmaient pour le moment et selon l'état des connaissances actuelles, qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Même si l'on sait que les biogaz sont constitués en général de molécules non cancérogènes et qu'en fonction des connaissances actuelles on n'y trouve habituellement que 0,04% de composés cancérogènes, on ne peut toutefois nous préciser quels seront les véritables volumes, compositions et quantités de biogaz qui s'échapperont du méga dépotoir proposé par BFI. Faute de mieux savoir, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter. Encore une fois doit-on être rassurés par ce constat d'impuissance!!!

Pourquoi les citoyennes et les citoyens de Terrebonne, de Charlemagne et de Repentigny devraient-ils servir de cobayes, de véritables laboratoires vivants, pour les experts internationaux qui cherchent à démontrer le bien-fondé de leurs observations?

Une contre-expertise étoffée sur les prétentions des promoteurs relative à la gestion et la récupération des biogaz. ne pouvait être réalisée dans un délai aussi court, soit à peine quelques mois en comparaison avec huit années de préparations de la part du promoteur.

Est-il acceptable que certaines études soient rejetées parce que réalisées sur de trop courtes périodes et avec des échantillonnages trop restreints alors que, en contrepartie, devraient être retenues des études traitant de l'efficacité, de la récupération et de l'élimination des biogaz. Il y a là matière à un légitime scepticisme.

Ce raisonnement diabolique accorde plus de valeur au rendement économique qu'à la préservation de la santé et de la vie des citoyennes et des citoyens qui auraient à vivre dans l'environnement immédiat de ce méga dépotoir.

En ajoutant à cette triste réalité le fait que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec reconnaît n'avoir conduit aucune étude au Québec pour vérifier toute possibilité de contamination de la faune et de la flore par des composés organiques volatils (COV) émanant de tels sites ou de toute autre activité pouvant en générer, il y a matière à augmenter nos inquiétudes.



Figure 8

Il semble évident que les gouvernements n'ont jamais demandé ni fait réaliser d'études indépendantes de celles commandées par des entreprises qui exploitent ou veulent entreprendre l'exploitation de sites de traitement de déchets, afin de statuer de l'impact éventuel de ces activités sur l'innocuité des aliments ou sur la santé des animaux. Pourquoi?

Si aucune étude indépendante sérieuse n'a jamais été réalisée, comment peut-on affirmer que 40 millions de tonnes de déchets entassés en montagne de 1,58 km² et de 54 mètres de haut ne causeront aucun problème de santé significatif à toute la population et à son environnement immédiat.

Le projet de méga dépotoir pose un grand nombre de questions primordiales, auxquelles ni BFI ni le gouvernement du Québec de par ses représentants ne donnent de véritables réponses, pourtant essentielles au maintien de la santé, du bien-être et de la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

La gestion des opérations du site d'enfouissement actuel laisse paraître des lacunes sérieuses, notamment en ce qui a trait au fonctionnement erratique du comité de vigilance et à la gestion déficiente des zones de protection. On doit également souligner un autre fait lamentable, soit la faiblesse sinon l'absence de toute reconnaissance de responsabilité ainsi que de mesures correctives efficaces contre les problématiques d'odeur et de bruits émanant des opérations de BFI.

Bref, cette attitude de BFI dénote un certain mépris, à peine voilé, à l'égard de la population vivant dans le voisinage immédiat. Et, puisque le passé est souvent garant de l'avenir, rien ne justifie une présomption favorable de la part de BFI quant aux considérations futures, notamment en matière de santé et de qualité de vie pour la population régionale concernée.

4.2 LA PROBLÉMATIQUE DE TRANSPORT

BFI estime à 500 camions par jour, à un rythme de 94 camions par heure le jour et 40 camions par heure la nuit, l'achalandage de transport qui sera généré à son site. Comme chaque camion fait nécessairement un aller-retour au dépotoir, c'est donc - 1 000 déplacements de camions par jour, 188 déplacements à l'heure le jour et 80 déplacements à l'heure la nuit qui seront imposés dans ce secteur.



Figure 9

Selon les données de BFI, il y aura donc plus de trois déplacements de camions à la minute pendant les heures d'activités le jour et 1,33 camion par minute la nuit ce qui signifie qu'il y aura un camion toutes les 19 secondes le jour et un camion toutes les 45 secondes la nuit et ce, pour les 25 prochaines années.

En fonction de ce que nous avons souligné précédemment, si nous réduisons la période d'accumulation des 40 millions de tonnes de déchets à douze (12) ans, voire pire à sept (7) ans, on pourrait aisément atteindre 3 500 à 5 000 déplacements de camions par jour, ou un camion à toutes les six (6) secondes, voire même à toutes les trois (3) secondes.

Ironiquement, il est pertinent de rapporter ici les arguments du représentant de la Direction de la santé publique qui affirmait aux dernières audiences publiques du BAPE que le véritable danger pour la santé publique est la proximité des autoroutes, lorsqu'il a été question de l'implantation du nouvel hôpital situé au carrefour des autoroutes 40 et 640.

Pourtant, qu'en sera-t-il du stress provoqué par toute cette circulation quotidienne de mastodontes auprès des populations avoisinantes? Existe-t-il des études récentes qui concluent, sans l'ombre d'un doute, que cette problématique du transport, des bruits occasionnés et des émanations ne constituent aucunement des facteurs de stress ou de complications médicales? Dérisoire!



Figure 10

En effet, que ce soit 5 000, 3 000 ou même seulement 1 000 déplacements de camions par jour comme le prétend BFI, rien n'empêche que cette gigantesque flotte de moteurs va générer une quantité phénoménale de gaz d'échappement, lesquels seront définitivement dommageables pour la santé publique et un grand nombre d'études en font déjà la preuve, à l'échelle planétaire.

À ces gaz d'échappement, il faut ajouter les bruits générés au moment où ces milliers de mastodontes vont sortir ou s'engager sur les autoroutes, négocier les échangeurs, circuler sur les voies de service, et finalement accéder, se décharger et ressortir du méga dépotier de Terrebonne. Techniquement le réseau routier sera lourdement taxé, sociologiquement tout l'environnement sera profondément bouleversé et une large partie des populations de la MRC des Moulins et de la MRC L'Assomption, et même de l'est de Montréal, verront leur santé mise en péril par l'effet combiné d'une concentration exceptionnelle de polluants atmosphériques, d'odeurs, de bruits et de stress, en ajout à ce qui existe déjà.

4.3 LES ODEURS

Un triste exemple des malheurs actuellement vécus par les résidentes et les résidents de la Presqu'île se trouve à courte distance, dans l'extrême est de la ville de Montréal. Il s'agit de l'usine de traitement des eaux usées de Montréal.



Figure 11

À l'époque de sa construction, les experts ont avancé toutes les assurances possibles à l'effet qu'il n'y aurait aucune conséquence négative pour le voisinage suite à l'implantation de cette usine. On les a crus, tant et tellement que même la ville Montréal entreprenait peu après la construction d'un immense club de golf auquel devait se joindre un important développement résidentiel.

Qu'en est-il aujourd'hui?

L'usine de traitement des eaux usées de Montréal pue!!!

À un point tel qu'en période estivale on risque la nausée, en circulant les fenêtres ouvertes sur l'autoroute 40 en bordure immédiate de l'usine. Le club de golf est encore inachevé et le secteur résidentiel stagne. Ce n'est que récemment que les travaux d'aménagement ont repris, timidement, derrière d'immenses buttes de terre construites tout le long de l'autoroute 40 face à l'usine de traitement des eaux usées, dans l'espoir futile peut-être de détourner les odeurs.

D'ailleurs, ce désagrément est tellement connu de tous que même les porte-parole de BFI, invoquent cette problématique comme excuse sinon comme étant la principale cause des mauvaises odeurs que l'on peut sentir trop souvent autour de leur site.

Imaginez l'ampleur du problème si on ajoute aux odeurs actuelles de l'usine de traitement des eaux usées de Montréal, celles émanant des 40 millions de tonnes de déchets.

Peu importe le sens des vents dominants, l'est de Montréal et l'extrémité voisine de Terrebonne (secteur Lachenaie), dont le nouveau centre hospitalier régional Pierre-Le-Gardeur et tout le vaste quartier résidentiel qui l'entoure, incluant Charlemagne et une partie de Repentigny, seront au cœur d'un croisement d'odeurs répugnantes provenant soit de l'usine de traitement des eaux usées de Montréal ou encore du méga dépotoir de BFI.

4.4 LES GOÉLANDS

Un dernier problème qui interpelle. En analysant les informations obtenues sur le site de «North County», on note l'achalandage et l'omniprésence des goélands qui y vivent en colonie. Encore une fois une photo vaut mille mots. Effectivement, on constate un couvert quasi permanent de goélands, présents sur le site ou on assiste à un va-et-vient continu d'un nombre impressionnant de ces oiseaux vidangeurs et parasites de ce vaste dépotoir. On indique que de temps à autre, la masse d'oiseaux s'envole avec un tel vacarme que l'on se croirait littéralement en présence d'une migration d'oies blanches.



Figure 12

Malheureusement, ce ne sont pas des oies des neiges mais bel et bien des goélands qui se nourrissent de déchets, qui polluent par leurs fientes, se transformant ainsi en vecteur pour un nombre de maladies afférentes à un tel milieu contaminé.

Les goélands, touristes assidus du dépotoir de BFI, ont fait l'objet de beaucoup d'échanges à ce sujet. Encore une fois les experts ne se sont pas entendus aux dernières audiences du BAPE sur le nombre exact de goélands. Il appert que le seul consensus a été que leur population est stable depuis nombres d'années. Or ce fait permet d'établir un rapport direct entre le nombre de goélands et la quantité de déchets manipulés chez BFI. En considérant que ce volume de déchets aura doublé, triplé et voire même quintuplé, d'ici 25 ans, il y a de fortes chances que cette surabondance de nourriture favorisera la prolifération des populations de goélands.

Entre les deux pôles, on trouve des milliers de Repentinois et de Repentinoises qui vivent sous le corridor aérien emprunté quotidiennement par cette masse de goélands repus dont le processus de digestion laisse des traces partout sur leur passage!!!

En 2000 la population des goélands était estimée comme suit, tel qu'indiqué au document DA-21 déposé au BAPE par Nove Environnement



Figure 13

Île Deslauriers : 51677 couples
Île Saint-Ours : 11268 couples
Île de la Couvée : 10751 couples
Îlets Lefebvre : 1938 couples
TOTAL: 75 634 couples ou 151 268 oiseaux.

Et que dire des principaux inconvénients que cette réalité cause, puisque ces milliers de goélands nichent et se reproduisent sur le territoire de Repentigny, au centre du majestueux fleuve Saint-Laurent, sur îles retirées et tranquilles.

4.5 UNE ZONE TAMPON

On constate que le projet de méga dépotoir de BFI ne prévoit aucune zone tampon entre les secteurs habités, comme celui de la Presqu'île, et le site des opérations du dépotoir. Comment peut-on expliquer l'absence d'une telle zone et n'aurait-il pas été normal qu'elle soit prévue à même la propriété de BFI? Pourquoi le voisinage doit-il non seulement en subir tous les inconvénients mais en plus assumer les frais de ce projet? C'est là ajouter l'insulte à l'injure!

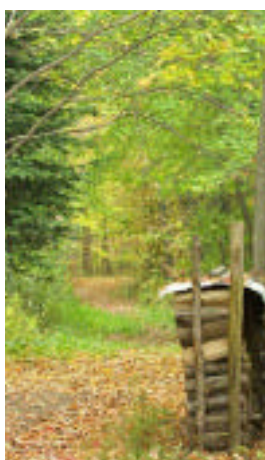
Dans l'hypothèse où la ville de Repentigny serait obligée de procéder à l'implantation d'une zone tampon sur son territoire afin d'isoler le méga dépotoir des secteurs résidentiels, cette démarche poserait un problème complexe et onéreux.

D'abord les superficies concernées n'appartiennent ni à la ville de Repentigny ni au domaine public provincial ou fédéral, et l'application de mesures aussi restrictives que celles relatives à une zone tampon en matière d'usage, équivaldrait à une forme d'expropriation déguisée pour les propriétaires concernés. En pratique, cela signifierait que ces derniers ne pourraient plus rien faire d'autre avec leur propriété sinon que de l'entretenir et payer leurs taxes. Une telle réglementation devrait donc s'accompagner de servitudes avec lourdes compensations financières, sinon par l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de toutes les superficies requises pour en faire une réserve publique municipale.

De plus, en fonction de l'ampleur des inconvénients déjà subis par les résidents et résidentes du secteur de la presqu'île, particulièrement à cause des odeurs émanant du site existant et en considération de l'augmentation substantielle de ces inconvénients advenant que le projet de méga dépotoir soit accepté, cette zone tampon devrait prendre une telle ampleur qu'elle pourrait obliger l'expropriation de la quasi totalité de l'actuel secteur résidentiel de la presqu'île.

Pourquoi les fonds publics, qu'ils soient d'origine municipale ou gouvernementale, devraient-ils servir à favoriser le développement du 7e plus gros dépotoir d'Amérique du Nord? Si cette hypothèse était retenue, il serait alors minimalement décent, sinon essentiel, que BFI assume seule tous les coûts et frais inhérents à l'implantation de cette zone tampon.

4.6 L'AVENIR DU SECTEUR DE LA PRESQU'ILE



Actuellement, il est utile de rappeler que les propriétaires et résidents(es) du secteur de la Presqu'île subissent déjà les conséquences négatives conséquentes aux opérations du site d'enfouissement des déchets de Terrebonne.

D'un concept original de 4 millions de tonnes avec une durée d'exploitation de 4 à 13.5 années, nous en sommes maintenant à un rythme de 960 000 tonnes de déchets enfouis annuellement. Déjà plus de 10 millions de tonnes de déchets s'y trouvent, cachées derrière des arbres, en fonction d'opérations camouflées aux yeux du grand public. Pour le moment, le seul problème vraiment identifiable est celui des odeurs nauséabondes, et pourtant la valeur des propriétés de ce secteur affiche déjà un déficit significatif par rapport à la moyenne globale de la grande ville de Repentigny.

Qu'en sera-t-il après l'apparition du méga dépotoir et l'érection de la montagne de déchets? Ce gigantesque générateur de polluants atmosphériques, de bruits, et de dangers non encore clairement identifiés et reconnus pour l'environnement et la santé, mais dans l'entendement populaire hautement à risque pour la santé, le bien-

être et la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, rendra le secteur pestiféré. Les valeurs financières du voisinage, s'il en reste, seront proportionnelles à l'intérêt d'acheteurs éventuels. Et il est raisonnable de présumer qu'ils ne seront pas nombreux à vouloir s'y installer. Aussi est-il inconcevable que la ville de Repentigny accepte qu'une partie, quelle qu'elle soit, de son territoire devienne une zone sinistrée.

En réponse au questionnement relatif aux conséquences négatives pour le secteur de la Presqu'île, BFI s'interroge quant aux motivations de ce développement résidentiel. Le BAPE prenant la suite, s'intéressait aux modalités inhérentes au développement des secteurs résidentiels de Repentigny et de Terrebonne localisés près du site projeté du méga dépotoir lors des audiences de janvier dernier! Cette intervention aigre et puéride de BFI était tout simplement indignante!

Pour les fins de compréhension, il est bon de rappeler que la première étape d'un développement résidentiel est la classification du territoire en fonction de la réglementation relative au zonage agricole. Tout territoire retranché du périmètre agricole permanent fait ensuite l'objet d'une analyse de faisabilité pour l'implantation des infrastructures routières, d'aqueduc et d'égout. Par la suite, le territoire conforme aux conditions précédentes fait l'objet de considérations d'opportunité en fonction du développement urbain local, de sa localisation et de l'offre et de la demande. C'est cet ensemble d'éléments qui décidera ultimement de sa mise en œuvre.

Le dépotoir exploité par BFI, existe au moins depuis 1968, simultanément d'ailleurs avec les débuts du développement du secteur de la Presqu'île. Sans aucune comparaison possible entre 1968, 1995 et 2003, les activités du site d'enfouissement de Terrebonne se sont développées beaucoup plus rapidement que les secteurs résidentiels avoisinants et ont généré beaucoup plus de problèmes de cohabitation que les affirmations rassurantes énoncées par BFI à tous les intéressés, à chacune des diverses étapes du développement du site d'enfouissement.

Longtemps après le départ de BFI et les milliards qu'ils auront réalisés, que restera-t-il en héritage pour nos enfants sinon qu'une montagne de déchets, une véritable hypothèque perpétuelle pour l'environnement.

5.0 LES ENJEUX

5.1 LES COMPENSATIONS

La ville de Lachenaie, aujourd'hui Terrebonne, est restée essentiellement silencieuse tout au long du processus d'exploitation et de développement du site d'enfouissement de BFI. Elle a reçu et continue de recevoir de généreuses compensations pour les aspects négatifs des activités de BFI qui se déroulent sur son territoire. En fonction des informations disponibles, c'est près de 2 millions de dollars en compensations financières et en services, qui sont ainsi versés ou accordés annuellement par BFI à la ville de Terrebonne.

En 1995, la ville de Le Gardeur et la ville de Charlemagne, dont les populations sont les principales victimes des conséquences négatives croissantes de ce dépotoir, n'ont eu droit à aucune forme de compensation par le biais du décret gouvernemental pertinent et ce, malgré les recommandations favorables du BAPE.

Toutefois, il faut bien comprendre que redevances ne signifient pas silence et que pareille compensation n'aurait en aucune façon modifié l'opposition de la ville de Repentigny au projet de méga dépotoir. Mais le fait que BFI n'a pas versé de compensations ni à Charlemagne ni à Le Gardeur en 1995 témoigne du mépris qu'elle a à l'égard des problèmes réels et persistants que vivent ces populations et de leur volonté à les occulter et à les minimiser.

5.2 LA CONCLUSION

Les intérêts et objectifs que poursuivent BFI quant à l'implantation de son méga dépotoir sont encore plus frappants lorsqu'on prend acte de l'affirmation que les conséquences du maintien de l'exploitation d'un site d'enfouissement déjà aménagé et bien géré, seront inévitablement moins importantes que celles qui seraient reliées à l'implantation d'un ou plusieurs autres nouveaux sites dans la grande région de Montréal. Ce faisant BFI compte bien profiter des retombées favorables du syndrome «pas dans ma cour» et d'une propension naturelle à tolérer et à fermer les yeux sur des irritants déjà existants, pour se créer un empire sinon un monopole des vidanges au sein de la CMM.

Nous considérons démesurée, injustifiée et tout à fait irrecevable la proposition de l'agrandissement du site BFI en méga dépotoir qui se traduirait par un empilement de 40 millions de tonnes de déchets, sous une montagne haute de 17 étages.

Que l'on puisse considérer la possibilité que la grande région métropolitaine de Montréal et même la province de Québec deviennent l'hôte du 7^e plus grand dépotoir d'Amérique du Nord est une aberration environnementale, humaine, sociale et économique non-seulement parce que cela est contradictoire avec notre volonté nationale de promouvoir la récupération et le recyclage, mais également et surtout en fonction du fait que ce méga dépotoir n'offre aucune véritable garantie de protection de l'environnement, de sécurité et de préservation du bien-être, de la qualité de vie, et de la protection de la santé des populations environnantes, pendant l'exploitation du site et après les décennies qui suivront sa fermeture.



Figure 14

De plus, comme l'autorisation d'exploitation du dépotoir de BFI se termine en mars 2003, le promoteur a créé délibérément une situation d'urgence qu'il invoque pour obtenir une autorisation «spéciale» pour disposer de 14,5 millions de tonnes supplémentaires. Il est utile de souligner qu'en acceptant également une augmentation d'un million de tonnes pour la capacité de la cellule «est» existante, l'extension verticale supplémentaire demandée porterait de 24 à 33 mètres la hauteur totale de ladite cellule.

BFI usine de triage Lachenaie Ltée aura ainsi une occasion exceptionnelle pour implanter une situation minimalement comparable à son projet, et créer une impression de fait accompli pour faciliter par la suite l'acceptation de son projet de méga dépotoir.

Cet artifice, la ville de Repentigny n'en est pas dupe!

5.3 NOS RECOMMANDATIONS

En cohérence avec nos représentations à l'effet d'accorder à la Communauté Métropolitaine de Montréal la possibilité de réaliser son mandat et une véritable planification en matière de gestion de déchets, et dans l'intention avouée de ne pas créer une crise des déchets auprès des villes clientes de BFI nous croyons qu'une acceptation partielle de l'extension supplémentaire de la capacité d'enfouissement du site de BFI devrait être accordée, mais ce, pour une période maximale de cinq années et sans excéder 960 000 tonnes de déchets enfouis annuellement. De plus, cette autorisation d'urgence et exceptionnelle devrait impérativement s'appliquer d'une façon régressive en relation directe avec la terminaison progressive et le non-renouvellement des contrats existants pour l'élimination des déchets au site de BFI.

Au terme de cette autorisation exceptionnelle, on devra reconnaître le fait que les populations de Repentigny, de Charlemagne et de Terrebonne ont fait plus que leur part en acceptant de cohabiter avec la site BFI depuis 1968. Ainsi après 35 ans d'opération d'enfouissement et près de 15 millions de tonnes de déchets traités, l'heure de fermeture définitive du site d'enfouissement des déchets de BFI aura sonnée. Telle est notre position!

Alors qu'à Repentigny on atteint déjà un taux annuel de récupération de 23% des matières recyclables, par rapport à un rendement moyen de 14.5% dans l'ensemble du territoire de la CMM, il est impératif de concrétiser nos engagements et objectifs, à l'effet de maintenir et de développer le recyclage, la récupération, le ré-emploi et la valorisation de nos déchets.

De surcroît il faut également admettre que les déchets dont il faut disposer par enfouissement seront beaucoup plus efficacement et beaucoup plus sécuritairement traités quant aux éventuelles conséquences négatives futures, s'ils sont enfouis dans plusieurs petits sites conformes, et bien adaptés, en lieu et place d'un entassement disproportionné dans un méga dépotoir.

Ces concepts de méga dépotoir sont des expériences nouvelles dont on ne connaît ni les vraies conséquences ni les véritables risques quant aux effets qui découleront directement ou indirectement des opérations de construction et de gestion future des quantités phénoménales de déchets accumulés dans ces montagnes artificielles. Et les populations de Repentigny et de ses environs ne serviront pas de laboratoire vivant pour les fins de ces nouvelles expérimentations en matière de gestion des matières résiduelles.

Le gouvernement du Québec devra s'assurer que soient réalisées des études sérieuses et indépendantes de toute intervention du milieu des producteurs concernés, afin d'obtenir des certitudes quant aux effets à long terme des biogaz et de ses composantes sur la santé et l'écologie des zones sous d'influences environnementales des grands générateurs de polluants atmosphériques tel qu'un méga dépotoir.

Si l'on veut préserver la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population et favoriser véritablement une saine et efficace gestion des déchets, les sites d'enfouissement devront être gérés en fonction de durées limitées de vie, avec des dates d'ouverture et de fermeture bien identifiées et des quantités précises limitées et respectées de déchets à enfouir. C'est la seule façon par laquelle on pourra contrer efficacement le syndrome du "pas dans ma cour".

Aucun être sensé n'acceptera jamais de vivre à proximité d'une possible bombe écologique, qui ne cesse de grossir et qui n'offre aucune véritable garantie de sécurité ni une date certaine de fin de sa croissance et de ses activités.

A cet effet, la Communauté métropolitaine de Montréal devra identifier et planifier pour l'ensemble de son territoire, plusieurs petits sites d'élimination sécuritaires et réservés aux besoins de la grande région métropolitaine. Il faut mettre en place un ensemble de sites ayant une durée de vie utile limitée, et des capacités compatibles avec le développement urbain métropolitain actuel et futur. Nous avons aujourd'hui une opportunité unique pour mettre en œuvre une stratégie efficace et efficiente pour la gestion de nos matières résiduelles.

Ne ratons pas pareille occasion puisque nos décisions seront notre legs aux générations futures!

